

ont acheté pour plus de 16 milliards de dollars de marchandises aux pays membres de la CE et ont exporté pour une valeur de 11 milliards de dollars. Les investissements directs de la Communauté européenne au Canada ont dépassé les 23 milliards de dollars, tandis que les investissements canadiens dans les pays de la CE dépassaient les 9 milliards. La politique commerciale de la Communauté peut donc avoir une incidence importante sur l'économie canadienne.

L'intérêt du Canada pour la CE ne se réduit pas au domaine commercial. L'Europe occidentale est une source importante d'immigration depuis les débuts de la Confédération canadienne. Les compétences qu'a apportées cette immigration au Canada ont amélioré le bien-être de la nation. De plus, les diverses origines ethniques ont profondément enrichi la mosaïque culturelle canadienne.

Ces liens, tant culturels que commerciaux, ont créé au Canada un intérêt particulier pour les affaires des pays membres de la Communauté européenne et pour le rôle que joue la Communauté dans les affaires de l'Europe occidentale.

### Formation et évolution

L'actuelle Communauté européenne est en réalité une fusion de trois communautés : la Communauté économique européenne (CEE), la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Ces trois organisations sont nées de la grande inquiétude qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Les pays de l'Europe occidentale ne savaient pas comment réagir à la présence soviétique dans les pays de l'Est. Ils étaient également préoccupés par la stabilité future en Europe occidentale. À l'époque, le meilleur moyen d'éviter un conflit armé entre les nations de l'Europe occidentale semblait être l'union de leurs économies.

En 1951, six pays, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, constituaient officiellement la première communauté, soit la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La Grande-Bretagne avait décliné l'offre qui lui avait été faite de se joindre au groupe. La

CECA abolit les obstacles douaniers dans les deux industries de base, le charbon et l'acier, et mit sur pied une Haute Autorité dans le but de superviser la production. De cette initiative résulta une augmentation du marché intérieur de l'acier de l'ordre de 129 p. 100 pendant les cinq premières années.

Encouragés par ce succès, les six mêmes pays ont signé (en 1957) le Traité de Rome, créant ainsi la Communauté économique européenne. Au même moment, ils ont signé un autre traité afin de mettre sur pied l'Euratom, la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Avec l'avènement du Traité de Rome, qui marquait le début d'une ère nouvelle de coopération économique en Europe, un calendrier a été fixé afin d'abolir les droits de douane sur les marchandises qui devaient traverser les frontières. Les membres se sont ensuite engagés à concilier graduellement leurs activités économiques.

Les résultats immédiats ne peuvent être mis en doute. Le commerce entre les États membres a fait un bond prodigieux de près de 30 p. 100 annuellement entre 1958 et 1968, comparativement à l'augmentation annuelle de 10 p. 100 des importations provenant des autres pays. Le 1<sup>er</sup> juillet 1968, dix-huit mois avant l'échéance, tout les droits de douane intérieurs avaient été abolis. Au même moment, un tarif douanier extérieur commun entra en vigueur, remplaçant ainsi les divers droits de douane que chaque pays membre exigeait jusqu'alors.

Le succès économique remporté a amené d'autres pays à demander d'adhérer à la Communauté. Un de ceux-là fut le Royaume-Uni; mais ce ne fut qu'en 1972 qu'il y parvint après en avoir été empêché par les vetos successifs du général de Gaulle. L'Irlande et le Danemark se sont aussi joints au groupe en 1972. Un référendum a empêché de peu la Norvège d'adhérer à la Communauté.

En 1973, reconnaissant le rôle de plus en plus important de la Communauté européenne, tout particulièrement en matière de commerce extérieur, le Canada a mis sur pied une mission à Bruxelles, siège de la CE. En 1976, la Communauté a répondu à cette initiative en instituant, à Ottawa, un bureau pour sa délégation.